

Motion (1) adoptée par l'Assemblée plénière, à l'unanimité,
le 13 juin 2008

« La France ne doit pas céder le domaine de la santé aux financiers »

Les professions de santé réunies au sein de l'UNPS condamnent la décision du Gouvernement français de céder aux exigences de la Commission européenne qui veut imposer à la France l'ouverture totale du capital des sociétés d'exercice libéral aux financiers.

Les dangers de cet abandon du domaine de la santé aux financiers sont bien connus : disparition de l'exercice libéral, perte de l'indépendance du professionnel de santé, concentration et industrialisation du système de soins avec une vision exclusivement commerciale privilégiant la rentabilité immédiate et les profits au détriment du choix médical et du service rendu au patient sans réelles économies pour la collectivité, utilisation des recettes de la solidarité nationale pour alimenter des fonds financiers spéculatifs, bouleversement inéluctable et irréversible à terme de l'organisation du système de santé français.

Les professions de santé réunies au sein de l'UNPS demandent au Président de la République de défendre notre spécificité et de faire valoir le droit de la France à organiser son système de soins comme elle l'entend, afin de lui conserver les principes qui lui servent de fondements basés sur la solidarité, garantissant un accès aux soins de qualité pour tous, partout, au meilleur coût, et un système de soins où les professionnels de santé pourront continuer à assumer leur mission dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des patients.